

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 2024-70**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à SEGOND Éric

**Secrétaire de séance** : LATIL Jessica

**Objet** : BUDGET EAU POTABLE. DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Potable de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	011 622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires		8 018.00 €
Dépenses fonctionnement	011 6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 018.00 €	
Dépenses investissement	20 203 22001	Frais d'études		16 260.96 €
Dépenses investissement	23 2315 24002	Installations, matériel et outillage technique	16 260.96 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	16 260.96 €	8 018.00 €
	Réduction	16 260.96 €	8 018.00 €
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**



Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.